

<https://web.sntrscgt.fr/spip.php?article2038>

# CR section 32 session d'automne 2016 - 28-30 novembre 2016

- ACTIVITE AU CNRS - INSTANCES NATIONALES CNRS - COMITE NATIONAL - Les élu.e.s dans les sections du CoNRS - Section 32 -  
Mondes anciens et médiévaux -

Date de mise en ligne : vendredi 24 février 2017

---

Copyright © SNTRS-CGT - Tous droits réservés

---

## CR section 32 session d'automne 2016 - 28-30 novembre 2016

La nouvelle section s'est réunie le 19 septembre 2017 pour élire son président, deux membres du bureau et le secrétaire scientifique. Laurent SCHNEIDER (A1) a été élu président de la section, Ivan GUERMEUR (B1), secrétaire scientifique et Marie-Laure DERAT (A1) membre du bureau. Le bureau de la section est composé par ailleurs de Rita COMPATANGELO-SOUSSIGNAN (A2), Caroline HEID (C) et Bernard GRATUZE (A1).

La session d'automne de la Section 32 s'est tenue du 28 au 30 novembre 2016.

Étaient présents : Philippe BARRAL ; Dany BARRAUD, Matthieu CASSIN ; Raphaëlle CHOSSÉNOT, élue SNTRS-CGT ; Rita COMPATANGELO-SOUSSIGNAN ; Marie-Laure DERAT ; Thomas DESWARTE ; Bernard GRATUZE ; Ivan GUERMEUR ; Caroline HEID ; Frédéric HURLET ; Marie-Christine MARCELLESI ; Marie-Jeanne OURIACHI ; Mohamed OUERFELLI ; Laurent SCHNEIDER ; Alexandre TESTE ; Anne-Marie TURCAN VERKERK ; Émilie VILLEY ; Jean-Baptiste YON. Excusée : Marie BOUHAÏK GIRONES

La section a reçu Patrice Bourdelais, directeur de l'InSHS, accompagné de Fabrice Boudjaaba, Directeur-Adjoint Scientifique (DAS) qui partage le suivi de la section 32 avec Augustin Holl (DAS), absent.

### **1 Tour de table rapide avant intervention du directeur de l'INSHS**

- ▶ propositions sur les thèmes à aborder avec le directeur de l'INSHS
- ▶ constat : 1 démission au sein de la section (1 membre nommé) ; remplacement en cours.

### **2 Intervention du directeur de l'INSHS (28 novembre)**

Présentation de la politique scientifique mise en place par la direction de l'InSHS depuis plusieurs années, avec les priorités définies par l'Institut.

PB rappelle que cette année il y a encore des postes mis au concours et définit sa politique scientifique comme étant complémentaire de celles conduites par les universités et les grands établissements.

#### **Quatre grandes priorités sont développées :**

a) Internationalisation des SHS françaises : mise en ligne des grandes revues françaises traduites en anglais ; soutien à la mobilité internationale (SMI), avec des bourses de 3 à 9 mois ; recrutement de près d'un tiers d'étrangers, et 40 à 45% des nouveaux chercheurs recrutés ont fait un post-doc à l'étranger ; réseau des UMIFRE (Unités Mixtes des Instituts Français de Recherche à l'Étranger), en partenariat avec le Ministère des Affaires Étrangères et existence de 4 UMI (Unités Mixtes Internationales) en collaboration avec des universités étrangères : à Los Angeles avec l'University of California - Los Angeles (UCLA) ; à New York avec la New York University (NYU) ; à Tucson avec l'University of Arizona, et à Dakar avec l'Université Cheikh Anta Diop.

b) Études « aréales ». Les universités peinent à recruter dans ces thématiques, et dans certains domaines, 80% des chercheurs sont CNRS (ex. archéologie)

c) Formalisation, modélisation, mathématisation des SHS. Développement de la pluri- et de l'interdisciplinarité avec un mise en avant des doubles profils de formations (ex. 2 Masters, 1 en sciences, 1 en SHS).

d) Thématique du genre où il y a une forte influence des écoles américaines (ex. de Biology and Gender). La parité est une des valeurs de la société, et toute valeur sociétale est mieux cernée si elle s'appuie sur la recherche.

À côtés de ces quatre axes, l'InSHS a défini d'autres priorités en émergence :

- 1) Éducation : une Unité Mixte de Services (UMS) est en formation à l'ENS Lyon, il s'agit à terme de remplacer des « sciences de l'éducation » jugées médiocres.
- 2) Les sciences sociales des religions : un Groupement d'Intérêt Scientifique (GIS) est en cours de montage.
- 3) Le comportement/les comportements (entre les sections 35, 26 et 25) : continuum neurosciences/sciences cognitives qui est à reconstruire. Des GIS vont être mis en place.

Les priorités définies ont des incidences sur le financement des unités de recherche, en fonction de leur proximité avec celles-ci, ainsi que sur le coloriage des postes mis aux concours de recrutement (40 à 50 %). La politique de coloriages est présentée par PB comme étant la seule solution pour mener une réelle politique scientifique et pour défendre les postes au moment des arbitrages lors de leur répartition entre les instituts du CNRS.

Rappel : Postes ouverts au Concours 2017 :

- ▶ 32/01 : 4 DR2, postes ouverts sur les thématiques de la section.
- ▶ 32/02 : 1 DR2 : prioritairement sur le thème : « Méthodes quantitatives, modélisation et simulation en archéologie ».
- ▶ 32/03 : 2 CR1 : dont 1 prioritairement sur le thème : « Judaïsme antique et médiéval ».
- ▶ 32/04 : 3 CR2 : dont 1 prioritairement sur le thème : « Archéologie et histoire ancienne de l'Afrique sub-saharienne ».

#### Questions posées par les membres de la section :

- ▶ Au sujet des coloriages des postes mis au concours, quelle est la latitude du jury pour réaffecter les profils entre CR1 et CR2 ? Réponse de PB : C'est envisageable, le tout étant de respecter les coloriages publiés et en demeurant dans les quatre priorités de l'InSHS. Les coloriages consistent aussi en une sorte de publicité pour les quatre thématiques prioritaires. Ce qui fonde la politique scientifique de l'Institut (affichage en fonction des priorités). Mais pour le poste DR2 32/02, le recrutement doit se faire en rang A)
- ▶ à propos des CR qui n'ont pas été affectés aux unités qu'ils avaient demandées en 1er voeu : les demandes correspondaient à des unités sans avenir.
- ▶ sur la personne nommée pour remplacer le membre nommé démissionnaire. Réponse : en cours de nomination.
- ▶ sur le projet d'union de centres d'archéologie implantés à Aix et la création d'un grand Institut d'Archéologie de la Méditerranée à Aix-en-Provence qui semble mettre à l'écart certaines unités du Sud de la France (ASM de Montpellier et CEPAM de Nice). Réponse : réflexion en cours.
- ▶ à propos du non renouvellement de la convention liant le CNRS avec la Fondation Thiers qui permettait le recrutement de pensionnaires. Réponse : la convention est en cours de renégociation, l'INSHS désire avoir un peu plus la main dessus puisque c'est le CNRS qui finance les postes. La convention devrait être prête pour la rentrée prochaine.
- ▶ sur le Comité de l'archéologie qui est en train de se mettre en place. Quelles sont les priorités du CNRS en matière d'archéologie nationale et internationale ? Quel est le sens de ce Comité ? Les anciennes Actions Collectives de Recherche (ACR) mises en place avec le Ministère de la Culture et de la Communication sont-elles susceptibles d'être reconduites ? Réponse : le Comité se met en place, ses objectifs ne sont pas clairs. Sa mise en place est liée au débat sur la création d'une section d'archéologie au sein du CoNRS qui aurait séparé les historiens des archéologues et qui réunirait ces derniers dispersés entre les sections 31 et 32. Il s'agit aussi de discuter des modes d'évaluation très différents entre ces deux sections : il est rare que des chercheurs de la S32 publient dans Nature ou Science. Il doit y avoir des échanges sur ce point.

#### Fixation du calendrier et rappels des règles par rapport aux votes des différentes catégories d'élus : concours CR-DR

- ▶ admissibilité : 24 janv. 2017
- ▶ admission : 22-24 février 2017 sans collège C
- ▶ auditions : 13-24 mars 2017

session de printemps de la section 32 : 21-22 juin 2017

### 3 Intervention du DAS de la section (29 novembre)

- ▶ Question à propos des demandes de délégation, leur fonctionnement et leur renouvellement. Réponse : l'INSHS travaille en fonction des sites, ce qui peut permettre à des demandes « mal classées » par la section d'être honorées car il s'agit de quotas accordés pour chaque site ; le quota est ensuite réparti entre les différentes composantes du site. Les renouvellements sont toujours possibles, cependant, la solution proposée est fréquemment celle d'une prolongation pour une durée de 6 mois (renouvelable 1 fois).
- ▶ Propositions pour les médailles :  
Pour rappel, ces distinctions récompensent des travaux de recherche réalisés en priorité dans des laboratoires où le CNRS ou l'université française sont impliqués.  
Médailles de bronze 2 propositions : 1 femme/1 homme.  
Médaille d'argent : 2 propositions : 1 femme/1 homme.

### 4 Travaux de la section

Confirmation d'affectation des chargés de recherche et désignation de leurs directeurs de recherches : Avis favorable pour les 8 personnes concernées  
Confirmation d'affectation des directeurs de recherche : Avis favorable pour les 5 personnes concernées  
Reconstitution de carrière : Avis favorable pour la personne concernée  
Titularisation (fin de stage) : Avis favorable pour les 10 personnes concernées  
Évaluation de chercheurs à mi vague : Avis favorable pour les 12 personnes concernées

### Candidatures pour une promotion CR2 vers CR1 :

Il faut dorénavant faire un classement, mais possibilité de mettre tout le monde ex-aequo. C'est cette solution qui est choisie par la section. 8 personnes classées 1er ex-aequo

**Candidatures pour une promotion DR2 vers DR1** : 7 personnes classées ; 10 non classées

**Candidatures pour une promotion DR1 vers DRCE1** : 5 classés ; 3 non classés

**Candidatures pour une promotion DRCE1 vers DRCE2** : 1

**Changement de direction d'unité** : Avis très favorable pour les 3 unités concernées

**Évaluation des demandes concernant les structures de recherche** : Demande de l'INSHS pour que l'USR 3134 CEAlex change de vague, en conformité avec celle de l'IFAO. Avis très favorable.

**Examen des écoles thématiques (la 32 n'est ici qu'en avis secondaire)** : Avis très favorable pour 2 écoles (ArcheoBios et Textantiques), pas d'avis pour le GDR3544.

**Création de GdR** : Pas d'avis à propos du GDR AVSTER : dossier incomplet.

### 5- Réflexion sur les critères de la section. Rappels sur les questions de déontologie

Les critères ont été revus et précisés en vue de leur publication officielle

Voir la version applicable au concours 2017 : [http://www.cnrs.fr/comitenational/doc/criteres/CE\\_Section\\_2012-16.pdf](http://www.cnrs.fr/comitenational/doc/criteres/CE_Section_2012-16.pdf)

Concernant le concours DR, après un débat sur les avantages et les inconvénients, la proposition d'un concours sans audition pour 2017 a été votée. En conséquence, la section ne procédera pas à l'audition des candidat.e.s au concours DR.

### 6- Questions diverses, motions

- ▶ Examen des demandes de PEDR à la session de printemps :  
La section 32 doit-elle procéder à l'examen des demandes de PEDR ?  
Résultats du vote : 16 non, 1 oui, 2 abstentions.

► La section évoque les problèmes d'accès pour les rangs B et C à l'ensemble des dossiers déposés dans l'application Marmotte. Une motion a été votée par la section 39 à ce sujet pour demander de rétablir l'ensemble des accès à l'ensemble des membres des sections. La section 32, comme d'autres sections, s'associe à cette motion :

« La section 32, ayant pris connaissance de la motion de la section 39 intitulée Fonctionnalités de l'outil Marmotte, s'y associe pleinement et demande à la CPCN d'engager une action auprès du SGCN et de la DSI du CNRS afin d'obtenir le rétablissement du mode de fonctionnement qui prévalait jusqu'à la session de printemps 2016. »

Voté à l'unanimité des membres présents. 16 votants : 16 oui, 0 abstention, 0 non. »

► La section, suite à la diminution radicale du nombre de postes CR mis au concours 2017 (5 cette année, 8 les années passées), à la proportion des coloriages, a décidé de voter la motion suivante :

« La S32 s'inquiète de la forte réduction du nombre de postes ouverts au concours 2017, elle souligne que dans son périmètre le nombre des départs à la retraite ne fléchit pas. La section déplore la proportion des coloriages à 50% et l'absence de concertation lors de leur définition. »

Voté à l'unanimité des membres présents. 16 votants : 16 oui, 0 abstention, 0 non. »